



## REPORT CCSL : ENFIN DES GARANTIES MAIS DES QUESTIONS DEMEURENT

---

Lyon, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

*Les délégations CGT, Cfdt et SUD ont été reçues aujourd'hui par la direction de l'EIC afin d'obtenir des garanties pour les agents concernés par un éventuel report de la phase 4 de la CCR de Lyon. Après une première réunion houleuse le 22 novembre, la direction, craintive d'un préavis de grève pendant les vacances de fin d'année est revenue à la table des négociations avec des propositions.*

*Report ou non report ?*

*A cette question, l'entreprise ne sait toujours pas répondre. La question sera tranché à la mi-décembre selon leurs dernières informations..... Le délai éventuel de report n'est également pas connu à ce jour. C'est dans ce contexte d'incertitudes que nous avons obtenus des garanties par écrit dans le cas d'un report.*

### **Les garanties obtenues par l'intersyndicale :**

- Les notations prévues sur le périmètre de l'EIC RAL et la ZPSE seront maintenues à la date prévue.
- Les conditions d'emploi futures sur le périmètre de l'EIC RAL seront maintenues telles qu'initialement prévues dans les entretiens d'orientation. (Par exemple, un agent de Valence prévu d'aller au CCSL et devant rester 6 mois de plus sur son poste actuel si le projet est reporté verra sa LPA modifiée dès mars, ce qui lui ouvrira des indemnités de déplacement le temps du report.)
- Les conditions d'emploi futures pour les mutations externes seront maintenues si l'Etablissement preneur ne peut pas attendre. Si l'Etablissement preneur peut attendre et avec accord de l'agent, une négociation individuelle pourra être engagée, avec présence d'un délégué syndical sur demande de l'agent. Nous recommandons aux agents de se faire accompagner.
- A l'issue de la décision de report ou de non report, une audience intersyndicale sera déclenchée à l'initiative de la direction. La première date envisagée serait le 16 décembre.



### Les questions qui demeurent:

- Dans le cas d'un report : Une évaluation précise des besoins pour tenir 7 postes d'aiguillage et une cabine de régulation (sans oublier l'encadrement de proximité) et quelle stratégie compte adopter la direction de l'EIC RAL pour couvrir les besoins.
- Dans le cas d'un report : une reprogrammation du calendrier de formation afin de ne pas trop éloigner les formations à l'outil de la prise de poste
- Dans le cas d'un NON report et de la mise en place d'un MISTRAL NG dégradé : une description précise et en détail de la dégradation de l'outil MISTRAL et les conséquences de cette dégradation sur la charge de travail des agents. Une estimation du nombre de renforts nécessaire le temps de cette « dégradation » devra également être réalisée le plus rapidement possible.
- Enfin : des réponses à nos questions légitimes sur le manque de fiabilité du projet, des explications sur l'absence de marge de sécurité entre l'homologation et la mise en service, et une estimation du surcoût de cette séquence désastreuse.

L'intersyndicale vous tiendra informés dès le rendu de la décision de report ou non, dans cette attente n'hésitez pas à contacter vos délégués CGT, CFDT ou SUD RAIL pour toute question ou pour nous remonter toute problématique à laquelle vous pouvez être confrontés.



- Abel D'Almeida (CGT) : 06.16.43.35.21
- Julien Contassot (CFDT) : 06.51.81.98.25
- Emmanuel Thevenet (SUD) : 06.62.07.39.22

